

Aux Membres du Conseil supérieur des Écoles
Européennes

Le 20 octobre 2006

Madame, Monsieur,

Lors de la séance du Conseil supérieur du 23 au 25 octobre 2006, des discussions se dérouleront et certainement des décisions pourraient être prises sur le sujet de l'offre de la Belgique concernant un site pour une école transitoire.

Il semblerait que la Belgique continuerait à proposer uniquement le site de Berkendael malgré les oppositions manifestées lors de la séance spéciale du Conseil Supérieur du 27 septembre 2006 et à l'issue de laquelle il a été demandé qu'une nouvelle proposition soit faite avec de nouvelles options. Nous ne pouvons que constater l'attitude négative de la Belgique dans ce dossier et son manque de respect par rapport au statut tant convoité de « Bruxelles, capitale de l'Europe » et à l'accueil des familles des Institutions Européennes.

Les 3 Apeee de Bruxelles soutiennent les délégations dans leur décision du 27/9/2006 sur le site de Berkendael constatant son inadéquation et sachant que :

- l'école provisoire est considérée comme le noyau de la future école de Laeken et qu'il y a la nécessité de la situer de façon raisonnablement proche du site de Laeken ;
- les fonctionnaires et agents des Institutions, réunis le 19 septembre 2006 en Assemblée générale ont à une écrasante majorité (95%), dit NON à Berkendael et ont exigé que la Belgique fasse une offre alternative de toute urgence, en respectant l'esprit de la demande qui lui a été adressée par le Conseil supérieur, c'est à dire en proposant un site proche de la future quatrième école ;
- la Belgique continue à proposer un site qui a déjà été rejeté par le Conseil supérieur en 1999 et par les Parents en de nombreuses occasions. Ce site ne convient pas pour une école européenne, le retenir créerait d'insurmontables difficultés pratiques dans l'organisation des études et pour le futur transfert des élèves. De plus, l'offre de placer des préfabriqués dans les cours d'écoles déjà surpeuplées ou à Berkendael, site considérablement trop petit, témoigne d'une profonde méconnaissance du dossier.

Pour toute décision du Conseil Supérieur sur le choix d'un site, les 3 Apeee de Bruxelles insistent sur le fait qu'il soit tenu compte impérativement des critères suivants :

- Le site sera transitoire et sera considéré comme le noyau de Laeken, en conformité avec la décision du Conseil Supérieur lors de sa réunion d'avril 2006 ;
- le site sera totalement autonome dans sa gestion, organisation, etc....
- le transfert d'enfants d'autres écoles existantes soit catégoriquement interdit ;
- l'installation de préfabriqués sur les sites des écoles existantes soit totalement exclue.

Nous vous prions de trouver à nouveau en annexe la position commune des 3 Apeee (Bxl1, Bxl 2, Bxl 3) transmise lors de la séance exceptionnelle du 27 septembre 2006 et qui vous donne tous nos arguments sur le sujet.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères sentiments,

Cc Secrétaire général
Commissaire Kallas

(signé)
Alain Kruys
Président
APEEE BXL 1

(signé)
Michaël Stenger
Président
APEEE BXL 2

(signé)
Tony Bernard
Président
APEEE BXL 3

Position commune des 3 Apeee

(Réunion du Conseil Supérieur du 27/9/2006)

Les 3 Apeee de Bruxelles maintiennent leurs positions sur la proposition actuelle de l'Etat belge à propos de l'école transitoire, à savoir :

- **Refus de Berkendael comme école transitoire pour les raisons suivantes :**
 - ? situation totalement décentrée par rapport à la 4^{ème} école (Laeken) ;
 - ? capacité insuffisante par rapport au nombre d'élèves attendus d'ici l'ouverture définitive de l'école de Laeken ;
 - ? la taille des infrastructures n'offrira pas les mêmes garanties pédagogiques et de service (sport, cantine, périscolaire, garderie, etc ...) ;
 - ? situation très étriquée pour l'accès des bus à l'école ;
 - ? existence d'une prison à proximité de l'école qui peut entraîner de sérieux désagréments ;
 - ? incohérence par rapport à la volonté des autorités belges de mieux répartir la présence des fonctionnaires sur Bruxelles et environs en créant la 4^{ème} école à Laeken, dès lors vers le nord de Bruxelles ;
 - ? incohérence sachant que les parents seront poussés à s'installer dans le nord de Bruxelles en vue de l'ouverture de Bxl 4 et que les enfants seront obligés, pendant plusieurs années, d'effectuer de longs trajets de transport en bus pour aller à l'école et revenir à leur domicile.

- **Un site transitoire et rien d'autre - dans le cas contraire :**
 - ? création d'une situation ingérable et inégalitaire ;
 - ? séparation des sections sur les 2 sites, donc nombreux problèmes pédagogiques ;
 - ? inégalités par rapport aux installations disponibles,
 - ? inégalités par rapport aux différents services tant sur l'accès que la qualité (cantine, transport, Césame, etc ...) ;
 - ? reprise du conflit sur le choix des élèves qui devraient aller à Laeken (situation en opposition à la décision prise en avril dernier à La Haye).

- **Refus de l'installation de préfabriqués (nouveaux ou supplémentaires) sur le site des 3 écoles existantes (Bxl 1, Bxl 2, Bxl 3) :**
 - ? cette mesure est inacceptable tant au niveau du fonctionnement normal de ces écoles que de la sécurité sur les sites.

(signé)
Alain KRUYTS
Président
APEEE BXL I

(signé)
Michaël STENGER
Président
APEEE BXL II

(signé)
Tony Bernard
Président
APEEE BXL III